



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 mars 2021

Délibération n° 03

Date de convocation
10.03.2021

Date d'affichage
12.03.2021

**Nombre de
Conseillers**

en exercice : 35

présents : 26

votants : 34

Objet : Avis sur le projet de pacte de gouvernance entre la communauté d'agglomération Grand Paris Sud et ses communes membres

L'an deux mil vingt et un, le vingt mars, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à huis clos, sous la présidence de Monsieur le Maire, Guy GEOFFROY.

Présents

M. G. GEOFFROY – Mme MM. SALLES – M. P. SEDARD – Mme J. BREDAS – M. J. SAMINGO – Mme M. GOTIN – M. C. DELPUECH – M. JM. GUILBOT – Mme LM. LODE-DEMAS – M. D. VIGNEULLE – Mme M. GEORGET – M. F. BOURDEAU – Mme F. SAVY – Mme M. LAFFORGUE – Mme C. LAFONT – M. C. LUTTMANN – M. C. GHIS – Mme C. KOZAK – Mme AM. BOURDELEAU LE ROLLAND – M. E. ALAMAMY – M. Y. LERAY – M. C. YOUMBI NGAMO – Mme C. VIVIAN – M. G. PRILLEUX – Mme L. MASSE – Mme A. MEJIAS.

Absents représentés

Mme LA. MOLLARD-CADIX par M. G. GEOFFROY – M. G. ALAPETITE par Mme MM. SALLES – M. B. ZAOUÏ par M. C. LUTTMANN – M. J. RANQUE par Mme C. VIVIAN – Mme H. KIRCALI par Mme M. GOTIN – M. S. ROULLIER par Mme L. MASSE – Mme A. ADJELI par M. G. PRILLEUX – M. P. PELLOUX par Mme A. MEJIAS.

Absent excusé

M. D. ROUSSAUX

Monsieur Dominique VIGNEULLE a été élu secrétaire de séance.

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 5211-11-2,

VU les statuts de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud,

VU la délibération du conseil communautaire de Grand Paris Sud du 7 juillet 2020 adoptant le principe de finaliser un pacte de gouvernance entre les communes membres et l'intercommunalité,

VU le projet de pacte de gouvernance transmis le 28 janvier 2021 par le Président de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud, pour avis des communes membres,

VU l'avis de la commission Administration générale, finances et Ressources Humaines,

CONSIDERANT que les bases de la gouvernance ont posé qu'au-delà du fonctionnement quotidien de l'intercommunalité, l'ambition de l'exécutif renouvelé est de faire évoluer son fonctionnement interne et d'améliorer l'association des communes aux prises de décisions,

CONSIDERANT que le pacte de gouvernance doit être l'expression politique du projet qui lie la Communauté et ses communes membres et traduire la dimension d'un « bloc communal » consolidé et vivant,

CONSIDERANT qu'il revient aux communes membres de se prononcer sur le projet de pacte de gouvernance, avant son adoption définitive par le conseil communautaire,

ENTENDU l'exposé du rapporteur,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

EMET un avis favorable sur le projet de pacte de gouvernance à conclure entre la communauté d'agglomération Grand Paris Sud et ses communes membres.

PRECISE que le pacte de gouvernance sera adopté par le conseil communautaire de Grand Paris Sud, après avis des communes membres.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le pacte de gouvernance.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont, les membres présents, signé au registre. Pour copie conforme.

Combs-la-Ville, le 20 mars 2021

Le Maire
Guy GEOFFROY

Signé

Pour : 30

Contre : -

Abstentions : 4 (Mme L. MASSE – M. G. PRILLEUX – Mme A. ADJELI – M. S. ROUILLIER)